L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

BUREAUX, No 73, RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLEANS

SAMEDI, 7 JUILLET.

GRANDE

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Du Sud et de l'Ouest,

CONTRE L'INCENDIE, LES RISQUES DE MER ET DE RIVIERE.

RUE CARONDELET, No 21, COIN COMMUNE.

Capital, - - - $300,000

Avec la garantie de la partie de 1,000,000.

En outre de ses nombreuses autres conditions avantageuses, cette Compagnie est prête (contrairement à un statut ancien) à donner assurance contre les risques d'incendie, les pertes de la mer et de la navigation intérieure, à des prix aussi bas et à des conditions aussi avantageuses que celles d'aucune compagnie de première ordre de la Nlle-Orléans.

JAMES LONGSTRETT, Président.

—DIRECTEURS—

James Longstreet, Nouvelle-Orléans.
A. C. Grubaz, président, Franklin "
Banque Nationale, "
T. P. May, Gestionnaire des M. S. "
F. J. Herron, facteur de coton "
Sam. De Bow "
W. C. Graham, "
Everett Lane, "
J. P. Dillingham, "
A. G. Sparrell, Mobile, Alabama.
E. B. Hichols, Galveston, Texas.
Marion J. Wright, Memphis, Tenn.,
ci-devant de Lon, Virginie.
C. WILLIAMS, Secrétaire.

John Sim

Etat de la Louisiane.

VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

QUI, SOIT DIT CHEMIN que ce 26 mai 1866, parderant moi, SILVIA MAGNER, notaire public, dûment commissionné et apparemment dans et pour la paroisse d'Orléans, et la ville de la Nouvelle-Orléans, se sont présentés James Lanaux, François J. Herron, John P. Dillingham, Everett C. Graham, Sam De Bow, Thomas P. May et Crawford Williams, composant une majorité du Bureau des Directeurs de la "GRANDE COMPAGNIE D'ASSURANCE DU SUD ET DE L'OUEST, A LA NOUVELLE-ORLEANS, SUR LA VIE ET CONTRE LES ACCIDENTS," lesquels agissant en vertu d'une résolution adoptée à une assemblée spéciale des actionnaires de la dite Compagnie, légalement convoquée et tenue le 18 mai 1866, et à laquelle assemblée il y avait plus que la majorité des actions de la dite Compagnie représentée, a fait connaître à la susdite assemblée l'effet de prendre en considération la question de savoir s'il ne convenait pas d'amender la Charte de la dite Compagnie de manière à ce qu'elle comprît l'assurance contre les incendies et les risques de mer—ainsi qu'il appert d'une manière plus complète dans la copie ci-dessus et annexée de la dite résolution comme partie intégrante des présentes, lesquels comparants déclarent que conformément aux pouvoirs, droits et privilèges accordés par la Législature de l'Etat de la Louisiane pour l'organisation des différentes Compagnies dans l'Etat et en vertu de la dite résolution adoptée à la dite assemblée spéciale des actionnaires, le 18 mai courant, ils font connaître et déclarent par les présentes, les amendements, additions et changements suivants aux articles de la Charte de la susdite Grande Compagnie d'Assurance du Sud et de l'Ouest, à la Nelle-Orléans, sur la vie contre les accidents, laquelle Charte a été passée et déterminé par notaire, le 29 mars 1865, savoir:—

Le nom et le titre de la dite corporation, sont, par les présentes, changés en ceux de "GRANDE COMPAGNIE D'ASSURANCE DU SUD ET DE L'OUEST, A LA NOUVELLE-ORLEANS, CONTRE LES INCENDIES, LES RISQUES DE MER ET LES ACCIDENTS." La première section de l'article "deuxième" de la dite Charte est amendée de manière à en qu'elle se lise comme suit:

La durée de la dite Compagnie sera et est limitée à cent ans à partir d'une fait mention, ce jourd'hui, et non plus longtemps.

La troisième section de l'article "deuxième" de la dite Charte est amendée de manière à en qu'elle se lise comme suit:

Le but de la dite Compagnie est déclaré être:—

1—Pratiquer le vie de faire des assurances contre les accidents, la Compagnie se réservant le privilège de faire l'un ou l'autre.

2—Disposer les maisons, les magasins, les propriété à coton, et toute espèce de bâtisses, meubles, objets, marchandises, machines et autres propriétés contre les pertes ou les avaries occasionnées par l'incendie.

3—Assurer les navires et autres bateaux appropriés aux eaux de mer, les bateaux à vapeur le frêt, l'or, l'argent et le billage de banques, les tables et autres propriétés de toutes dénominations, les profits, l'or ou l'argent en pièces, toutes les risques de transport par mer ou par terre, sur les contrats à la grosse et les prêts sur la grosse; en un mot, d'effectuer toute espèce d'assurance, soit sur vie, contre les accidents, les incendies, les risques de mer et de rivière.

Et la dite Compagnie pourra se faire réassurer contre tout risque contre lequel elle a assuré et assurera.

Fait et passé, à mon étude, à la Nelle-Orléans, les jour, mois et année ci-dessus, en présence d'Edward G. Gottschalk et de James Fahey, témoins compétents et ayant lecture, dignant les présentes après les dits comparants et moi, notaire.

(Signé)

JAMES LONGSTARTT.

F. J. HERRON, J. P. DILLINGHAM,
WM. C. GRAHAM, SAM. DE BOW,
C. WILLIAMS,
E. G. GOTTSCHALK, JAS FAHEY.
S. MAGNER, notaire public.

Pour Copie conforme,

Nelle-Orléans, 29 mai 1866.

S. MAGNER, notaire public.

Bureau des Hypothèques.—Le soussigné, député du registrateur des hypothèques pour la Paroisse de la ville de la Nelle-Orléans, certifie que le présent amendement de la Charte a été enregistré, aujourd'hui, à mon bureau, dans le livre des Sociétés No 6, folio 244.

Nelle-Orléans, 29 mai 1866.

Prépaid à l'enregistrement

31 mai—4, 1 & 3 j—30

EXTRAIT FLUIDE BUCHU

POUR la faiblesse provenant des abus ; d'indiscrétion de la nature, occasionné par quelques circonstances, quelque bonne que soit l'origine, l'insomnie, l'hypochondrie, le mal de tête, les pressentiments de malheurs ; une faiblesse générale, l'accablement, l'incapacité de profiter des joies de la société.

Les symptômes, une fois éprouvés, ne diminuent de la faiblesse augmentent, jusqu'à ce que la constitution la plus robuste en souffre ; ce qu'établissent c'est L'EXTRAIT BUCHU DE HELMBOLD dont il possède une immunité. Si l'on ne se trompe pas à ce traitement, il n'en sait la conséquence en la faire.

L'Extrait fluide Buchu de Helmbold

N'est égalé par aucune autre préparation pour les maladies des POUMONS—la chlorose ou la rétention, l'irritation, des évacuations habituelles, l'hésitation de l'urine, dans toutes les affections auxquelles sont sujettes les femmes, soit qu'elles aient commis des excès dans l'imprudence, qu'elles soient âgées ou sur le déclin.

L'Extrait fluide Buchu de Helmbold

ET

L'EAU DE ROSE PERFECTIONNÉE

Chasse du système, complètement et à peu de frais, les symptômes ci-dessus, changement de la face, les taches, les boutons, toutes les maladies qui résultent d'une existence déréglée. Ce spécifique remplace, dans les cas de jeunesse, les remèdes délétères et dangereux connus sous les noms de copahue et mercure.

Sovereign Remedy de l'Extrait fluide de Helmbold

Pour toutes les affections de ces organes— qu'il s'agisse d'inflammation ou d'ulcération, quelle qu'en soit la cause, quel que soit depuis qu'elles existent. Le fluide est d'un goût et d'une odeur agréables, l'action en est rapide et n'est un meilleur fortifiant que toutes les préparations d'acides ou de fer.

Les personnes aux constitutions délicates ou débilitées y ont de suite recours.

La lenteur doit exister, que quelque léger que soit l'un des cas cités, il n'agit d'abus fait mention, sa santé, son intelligence et son bonheur en ressentent l'effet.

Pour toutes ces maladies, il faut du diurétique.

L'Extrait fluide de Helmbold est le grand diurétique

Extrait fluide de Buchu Helmbold, composé, pour purifier le sang, chasser toutes les maladies chroniques provenant de l'impureté du sang—le mal constitutionnel pour les novices, les docteurs et souffrans de toutes sortes, l'ulcération de la gorge, des poumons, les poitrines, les boutons sur la figure, les dartres, les érysipèles et toutes les éruptions de la peau.

Embellissement du Teint.

Nombreux des affections les plus graves qui donnent l'humanité prématurément des impuretés qui s'accumulent dans le sang. Si la peau est brûlée ou tourmentée dans un de ses pores, c'est l'extrait fluide Buchu de Helmbold qui la rend pure et nette.

L'Extrait de Salsepareille de Helmbold

qui nettoie, et renouvelle le sang, rend de la vigueur au système et chasse les humeurs qui donnent naissance aux maladies. Il n'y a longtemps qu'on cherche un remède de ce genre; et aujourd'hui pour la première fois le public en a un sur lequel il peut compter. L'espace nous manque pour produire les certificats qui en attestent les effets. Mais l'essai d'un seul flacon prouvera aux malades qu'il possède des vertus supérieures à tout ce qu'ils connaissent.

Deux souffrent à bouche de l'Extrait de Salsepareille ajoutent une pinte d'eau sont égales au LISBON DIET DRINK, et une bouteille est égale à un gallon de sirop de salsepareille ou décoction de bois.

Ces EXTRAITS sont employés dans l'armée des Etats-Unis dans les hôpitaux d'Etats et les maisons de correspondance, aussi bien que dans la pratique particulière, et sont considérés comme de précieux remèdes.

Voir les propriétés et modifications de Buchu dans les Dispensatires des Etats-Unis.

Voir les importante travaux du Professeur Dewees sur l'emploi de la médecine.

Voir les observations faites par le célèbre Dr. Physic, de Philadelphie

Voir les observations faites par le Dr Ephraim McDowell, célèbre médecin et membre du Collège royal des chirurgiens d'Irlande, et publiées dans le journal du royaume de la reine

Voir la Revue médico-chirurgicale publiée par Benjamin Travers, membre du Collège royal de chirurgiens.

Voir le plupart des meilleurs ouvrages de médecines.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE DE BUCHU

A vendre par tous les pharmaciens.

—Dépôt principal—

Entrepôt de Drogues et de Produits chimiques de

HELMBOLD,

594 Broadway, New-York

B. ANTOGNINI,

MARCHAND DE BILLARDS.

Avec comptoirs à combinaison (brevetés.)

18.....RUE CONTI.....18

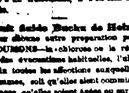

M. ANTOGNINI continue le même genre d'affaires. Tous ceux qui consomment les billards se trouve dans son établissement, et entre autres articles des COUSSINS supérieurs à tout ce employé jusqu'à ce moment. Les COUSSINS, qui sont sans pareils, sont indivisés et sont reconnus comme supérieurs par le célèbre

C. BERGER,

Premier Facteur de l'Univers.

M. ANTOGNINI a dans la Nord une fabrique de billards qui lui permet d'en fournir de première qualité à ses clients, et à des prix modérés. Il tient au surplus aussi complet de drap de billard français et américain.

Il a des billards en marbre, qui ne sont ni bleu, ni chats des roberteurs, ainsi qu'un nouveau système de billards carrés ou l'on peut jouer sur la même table la partie de carom ordinaire, la partie à quatre poches, celle des poches et de billes.

Afin que le public puisse juger par lui-même, M. Antognini a toujours un billard que l'on peut essayer. Il vend aussi des jeux de LOTO complets et tout ce qui peut se rapporter au billards.

M. ANTOGNINI ayant visité les meilleures fabriques du Nord, et au courant des derniers perfectionnements pour livrer des billards égaux à ceux confectionnés au

M. ANTOGNINI tient aussi ROULETTES à deux têtes cylindres et JETONS à Billes et Boules de TAILLIS ALLEY.

Loterie

DE L'ETAT DU KENTUCKY.

HARVEY WOOD & CO., directeurs.

GROS LOT.....$100,000.

LOTERIE DE L'ETAT DU KENTUCKY.

Classe X.—Pour être tirée à COVINGTON, Ky.

LUNDI, 16 JUILLET 1866.

Soixante 30,000 numéros.....600 billets.

PLAN.

1 lot de	$100,000	est	$100,000
1 " "	50,000	est	50,000
1 " "	25,000	est	25,000
1 " "	10,000	est	10,000
1 " "	5,000	est	5,000
10 " "	1,000	est	10,000
20 " "	500	est	10,000
100 " "	200	est	20,000
200 " "	100	est	20,000
500 " "	50	est	25,000
1000 " "	20	est	20,000

Approximations de $100 chacun pour les numéros précédant et suivant immédiatement le numéro gagnant le premier lot de $100,000 sont.....$ 2,000

Approximations de $500 chacun pour les deux numéros précédant et suivant immédiatement le numéro gagnant le premier lot de $100,000 sont.....1,000

Approximations de $200 chacun pour les neuf unités restantes de la centaine du numéro gagnant le premier lot de $100,000 sont.....1,800

Approximations de $100 chacun pour les neuf unités restantes de la centaine du numéro gagnant le lot de $50,000 sont.....1,800

Approximations de $200 chacun pour les neuf unités restantes de la centaine du numéro gagnant le lot de $25,000 sont.....1,800

Approximations de $100 chacun pour les neuf unités restantes de la centaine du numéro gagnant le lot de $10,000 sont.....1,800

600 lots d'obtenir à.....$382,000

Billets entier $20 ; demi-billet $10 ; quart de billet $5 ; huitième de billet $2.50. Certificats de billets seront vendus et le montant en est payé par

CHAS. T. HOWARD,

marchand de billets de loterie, ayant licence,

No 40, rue du Camp,

ou à la boîte No 622 du bureau de poste de la Nlle-Orléans.

LOTERIE

DE L'ETAT DE L'ALABAMA.

Avec une Charte accordée par la Législature de l'Etat de l'Alabama.

Au profit de l'Université de l'Etat.

CINQUANTE MILLE PIASTRES EN LOTS GAGNANTS.

GROS LOT.....	$15,000
DEUXIEME LOT.....	7,500
TROISIEME LOT.....	3,000
QUATRIEME LOT.....	1,500
CINQUIEME LOT.....	1,000
Dix-neuf prix de.....	500
TOTAL.....	$50,000

Le premier tirage se fera à Mobile, à l'instar de celui de la Havane, le 7 juillet 1866, sous la surveillance des commissaires assermentés, désignés par la mairie de Mobile.

AVIS.

MOBILE, Ala., 7 mai 1866.

La susdite société a dépose entre nos mains une somme suffisante pour payer tous les lots gagnants de cette loterie.

WALSH, SAMBLA & Co.

On peut également se référer à MARSHALL, SMITH & Co., à la Nelle-Orléans.

Les lots gagnants sont payés sur demande.

Le magnifique lot gagnant est exposé au magasin de MM. A. B. ORISWOLD & Co., (ci-devant Hyde & Goodrich), au coin des rues Canal et Royale Nouvelle Orléans.

On désire de l'argent et le lot n'est pas du goût de l'acheteur.

PRIX DES BILLETS : Billet entier, $10 ; demi billet, $5 ; quart de billet, $2 50.

A reçu à tous les bureaux de loterie, à la Nouvelle Orléans, et par

C. T. HOWARD,

marchand de billets de loterie, ayant licence,

rue du Camp, No 40, N. O.,

6juin—1m ou au bureau de poste, boîte 622

MALADIES SECRETES

M. E. GAUDOZ, Professeur de l'école de santé à Paris, guérit radicalement, en peu de temps et sans mercure, toutes les maladies secrètes, de quelque nature qu'elles soient, même les plus invétérées et les plus compliquées. Il a fait une étude spéciale des maladies des femmes, soit qu'elles aient commis des excès dans l'imprudence, qu'elles soient âgées ou sur le déclin.

Il a publié un traité sur les maladies secrètes, qu'il donne gratis à ceux qui le demandent.

Consultations gratis.

Il parle et écrit l'anglais, le français, l'espagnol et l'italien.

Dr. E. GAUDOZ, Professeur,

No 6, rue Dauphine, entre Conti et Bienville.

DIX-SEPTIEME ETAT ANNUEL

DE LA

Compagnie d'Assurance Mutuelle

contre le Feu de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 22 mai 1866.

Le Bureau des Directeurs, conformément à la Charte, soumet ci-dessous l'état suivant des affaires de la Compagnie, le 30 avril 1866.

Primes d'habitude.....	$386,181 97	
Primes de marine.....	93,355 13	
Primes de rivières.....	220,840 30	
		$1,697,377 40
Montant des primes exigibles		699,466 40
Pertes payées et settlées.....	626,697 05	
Pertes d'incendie.....	73,242 00	
Pertes de navire.....	28,345 30	
Pertes de rivières.....	28,345 30	
Escompte payé au lieu de scrip	78,762 17	
Taxes payées.....	55,197 34	
Réassurances payées.....	61,977 21	
Profits et pertes, dépenses, primes, timbres, escompte et moins, &c.....	149,166 60	
		676,959 21
Balance net.....		$320,594 19
Montant des primes participant au dividende scrip.....		404,711 60
L'actif de la Compagnie vis-à-vis consiste en:		
Billets garantis par hypothèques.....		$ 69,565 00
Billets garantis par actions.....		33,696 25
Billets.....		41,900 75
Espèces.....		25,970 00
Propriétés hypothéquées et en tout de la ville.....		70,000 00
Fonds en actions de banque.....		29,900 00
Scrip en actions de banque, compte de scrip.....		25,252 20
Compagnie du Dry Dock Vallette.....		1,274 68
Du passé primes et en voie de perception.....		103,680 15
En caisse.....		267,430 52
		$647,169 30

Le tableau qui précède est exact et une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS L. ADAMS, Président.

HARRY V. COMBS, secrétaire.

La Compagnie paiera un intérêt de 6 pour cent composé, sur tous les certificats non payés de scrip portant figures des dits certificats, à partir du 15 de juillet prochain.

Les certificats seront également donnés en dividende, à partir de l'anniversaire de ce jour sur les primes exprimés et ayant droit de participer pour l'année expirée le 30 avril 1866, et il sera fait des certificats, pour le dit dividende à partir du premier lundi d'août prochain.

THOMAS A. ADAMS, Président.
SAMUEL H. KENNEDY, Vice-Président.
HENRY V. COMBS, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Thos. A. Adams	Sam'l H. Kennedy,
C. D. Bosch,	James J. Hause,
Sam'l J. Hause,	Ed. Kendall,
F. H. Story,	Wm. Edwards,
Jas. Phelps,	A. Duval,
A. Tessier,	C. E. Harding.
29 avril—30j	

Compagnie d'Assurance de l'UNION

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Neuvième état annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union, publié ainsi que l'exigent la loi et sa charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1866.....

Primes sur risques d'incendie	$139,397 94	
" " rivières	61,721 10	
" " mer	18,566 50	
		$219,685 54
En mains, primes non-acquises		109,697 94
		109,987 60
Primes non expirées le 30 avril 1866.....		3,498 64
		106,488 96
Primes payées dans la même période, savoir:		
Payées sur les incendies.....	$ 39,615 79	
" " les rivières.....	15,284 12	
" " les mers.....	10,411 43	
Total des pertes.....	65,311 34	
Réassurances.....	6,746 62	
Dépenses, intérêts et escompte de profits, remises de polices et courtage	14,420 25	
Dividende.....	10,000 00	
Taxes et Revenus internes.....	7,054 72	
Dépenses pour cours renouvelés	20,264 27	
En réserve, pour non-acquis	30,647 15	183,391 64
Bénéfice net.....		$41,899 32

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets de promesse.....		$ 20,100 00
Billets garantis par hypothèques.....		27,000 00
Billets garantis par actions.....		37,311 00
Billets garantis par nantissement.....		71,451 00
Actions, billets et autres garanties.....		10,222 70
En caisse.....		21,784 45
Du passé primes en voie de perception.....		19,000 00
Propriété immobilière.....		40,000 00
		$246,869 15

Le susdit tableau est une copie exacte, tirée des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.

M. CHAPPEDELAINE, secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nlle Orléans,
Assermenté et signé par devant moi, ce 3 mai 1866.

J. MAGNER, notaire public.

Les Directeurs ont déclaré, en faveur des actionnaires, un Dividende de neuf pour cent (9 pour cent) sur action, payable dividende sera porté en crédit du stock non payé.

Quant au autres résolu de payer SIX pour cent d'intérêt sur, des évidences, et ouvrir les portes aux souscriptions pour l'incendie, aux taux courants de prime, aux personnes vingt-quatre heures.

DIRECTEURS :

J. H. Kinsr,	E. P. Générés,
A. Bringier,	R. W. Ogden,
C. Hero,	Jos. Bonnabel,
C. Claiborne,	J. J. Fernandez,
A. Lanaux,	A. Delcazo,
Jno. Finnerty,	J. Brousseau,
Jno. J. Adams,	C. Blanchin,
10 mai—30 cotte	S. Kelly.

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA LOUISIANE,

Au coin des rues Camp et Gravier.

DOUZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1865.....

Sur les risques d'incendie.....	$ 308,665 48	
Sur les risques de mer.....	100,762 71	
Sur les risques de rivières.....	300,261 45	
		$709,689 64
En mains, primes non-acquises	$ 1,666 03	
Du primes non expirés.....	51,600 00	
		53,266 03
Montant net des primes.....		$656,661 61

PERTES PAYÉES.

Pertes par l'incendie.....	$ 345,345 84	
Pertes par mer.....	100,360 32	
Pertes par les rivières.....	224,199 82	
	$ 669,906 98	
Réassurances.....	2,624 00	
Dépenses générales, taxes, intérêts, profits et pertes.....	160,913 13	
		824,815 73
Bénéfice net.....		$294,014

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets de promesse.....		$ 20,000 00
Placé en hypothèques sur propriétés.....		50,000 00
Placé en banc de la ville et de l'Etat.....		181,000 00
Placé en actions de banques.....		106,100 00
Placé en actions de compagnies d'assurance..		118,000 00
Placé en scrip de compagnies d'assurance....		19,000 00
Billets.....		50,000 00
Espèces.....		30,000 00
Du passé primes en voie de perception.....		100,000 00
Intérêts à recevoir.....		2,634 00
Surplus primes non-acquises.....		53,266 03
Bons de l'Etat de la Louisiane.....		30,000 00
Actions de la Presse "Levee Street".....		4,000 00
Actions du Dry Dock Vallette.....		4,375 00
Actions de la compagnie du Gaz.....		4,000 00
Bons de la ville.....		96,624 00
		$1,004,099 35

En moins :

Intérêts dus et non réclamés.....	$1,278 08
Intérêts à payer au juillet.....	54,189 38
	$55,547 44
Scrip de 1859 payable en juillet 1866	125,083 00
Primes non réclamés le 31 août 1866.....	231,315 00
	$ 502,586 44
Actif net.....	$1,101,513 91

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 5 juin 1866.

Qu'on se souvienne que le cinq juin 1866, pardevant moi, soussigné, juge de paix dans et pour la dite paroisse, et ont comparu personnellement, John Pemberton, président, et Paul Fourchy, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands, laquelle ayant été dûment assermentée, conformément à la loi, ont déclaré que le bilanci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

JOHN PEMBERTON, Président.
P. FOURCHY, Secrétaire.
F. COUTURIE,
Troisième juge de paix.

A une assemblée des Directeurs, tenue le 5 juin 1866, il a été résolu de déclarer un dividende, en sortie, de QUARANTE POUR CENT sur les primes nettes de l'année, payable sur demande. Et aussi un dividende de cinq pour cent sur les primes participant aux profits, payable le 31 décembre prochain. Il a été aussi résolu de payer, sur demande, les certificats de scrip de l'année 1858 et six pour cent d'intérêt, en billets courants, sur tous les scrips émis par la Compagnie.

DIRECTEURS

John Pemberton,	Ed. Dupuy,
Geo. Wright,	David McCord,
Chs. Tessier,	J. Montejo,
Jos. Hy. Oakey,	Jos. Hy. Ha
J. O. Pemberton,	A. F. Jones,
M. Fehy,	Quin—60

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN.

DIXIEME ETAT ANNUEL

Pour l'année expirée le 31 décembre 1865.

Montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1865, savoir :

Sur les risques d'incendie.....	$130,660 73	
Sur les risques de mer.....	43,542 67	
Sur les risques de rivières.....	347,546 27	
		$ 521,183 27
Risques non expirés le 31 décembre 1864.....	30,709 00	542,972 27
Moins : Réassurances		
Risques non expirés le 31 décembre 1865.....	63,343 00	
Primes remboursées le 31 décembre 1865.....	3,944 64	66,287 64
Montant net des primes le 31 décembre 1865.....		$ 476,184 63
Pertes payées dans la même période :		
Sur les risques d'incendie.....	$ 362,502 16	
Sur les risques de rivières.....	251,130 00	
Sur les risques de mer.....	251,522 98	
	$ 865,655 84	
Taxes.....	20,364 17	
Réassurances, Profits et Pertes.....	173,637 30	
Remboursé, 10 et 15 pour 0/0	70,000 00	$ 1,089,108 98
Intérêts, moins dépenses.....		$ 612,924 35
Bénéfice net.....		$ 631,506 35

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Montant net des primes au 31 mai 1866		$ 1,519,099 64
Moins montant des primes sur risques il a été reçu.....	10 et 15 0/0	577,965 00
Montant des primes participant aux profits.....		890,134 64

L'actif de la Compagnie est comme suit :

En caisse.....		$ 295,450 97
Propriétés foncières.....		147,251 87
Billets garantis par hypothèques.....		245,645 71
Billets garantis par nantissements.....		84,387 15
Actions de diverses banques.....		208,700 00
Billets.....		118,988 88
Du passé primes en voie de perception.....		119,177 66
Billets à recevoir.....		45,780 00
Surplus primes non-acquises.....		53,266 03
Bons de l'Etat de la Louisiane.....		30,000 00
Actions de la Presse "Levee Street".....		4,000 00
Actions du Dry Dock Vallette.....		4,375 00
Actions de la compagnie du Gaz.....		4,000 00
Bons de la ville.....		96,624 00
		$1,804,888 35

En moins :

Intérêts dus et non réclamés.....	$1,278 08
Intérêts à payer au juillet.....	54,189 38
	$55,547 44
Scrip de 1858 payable en juillet 1866	125,083 00
Primes non réclamés le 31 août 1866.....	231,315 00
	$ 502,586 44
Actif net.....	$ 1,101,513 91

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 5 juin 1866.

Qu'on se souvienne que le cinq juin 1866, pardevant moi, soussigné, juge de paix dans et pour la dite paroisse, et ont comparu personnellement, John Pemberton, président, et Paul Fourchy, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands, laquelle ayant été dûment assermentée, conformément à la loi, ont déclaré que le bilanci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

JOHN PEMBERTON, Président.
P. FOURCHY, Secrétaire.
F. COUTURIE,
Troisième juge de paix.

A une assemblée des Directeurs, tenue le 5 juin 1866, il a été résolu de déclarer un dividende, en sortie, de QUARANTE POUR CENT sur les primes nettes de l'année, payable sur demande. Et aussi un dividende de cinq pour cent sur les primes participant aux profits, payable le 31 décembre prochain. Il a été aussi résolu de payer, sur demande, les certificats de scrip de l'année 1858 et six pour cent d'intérêt, en billets courants, sur tous les scrips émis par la Compagnie.

DIRECTEURS

John Pemberton,	Ed. Dupuy,
Geo. Wright,	David McCord,
Chs. Tessier,	J. Montejo,
Jos. Hy. Oakey,	Jos. Hy. Ha
J. O. Pemberton,	A. F. Jones,
M. Fehy,	Quin—60

SEUL AGENT,

DANS LES ETATS DU SUD,

Pour la vente des Vins de

MM. Cruse et Fils Frères,

DE BORDEAUX.

B. E. CASTENDYK,

RUE DU CAMP, No. 91.

27 mai—2 m

MISCHE & CO.

(Successeurs de BARNETT & HUBBEL)

MARCHANDS DE VINS, LIQUEURS & CORDIAUX

Wine Warehouse, No 71,

Bureau de Police

A l'hôtel de ville, à la Nouvelle-Orléans.

Vis-à-vis l'Hôtel de Ville.

J. HART, Chef de Police.

Il a l'honneur de prévenir le public qu'il a ouvert un nouveau bureau de police, dans la susdite ville, pour recevoir les plaintes et les dénonciations de malfaiteurs ; une surveillance générale, l'accablement, l'incapacité de profiter des joies de la société.

Il donnera son attention particulière à la recherche des personnes volées, et aux plaintes qui lui seront faites contre les personnes qui font métier de vendre des marchandises volées.

Il espère, par son attention à remplir les devoirs de sa charge, mériter la confiance du public.

J. HART, Chef de Police.

Nlle-Orléans, 1er juin 1866.

E. RICHARD

Fabricant de Billards,

100.....RUE STE-ANNE.....100

Etant sur le point de déménager, offre à ses pratiques et au public en général, son assortiment de billards à des prix très modérés. Ses billards sont à combinaison, ou ordinaires, et sont des meilleures dont on se sert.

On trouvera chez lui des queues de billard, des billes, des draps, des feutres, du blanc, en un mot tout ce qui se rattache à ce genre de commerce.

Il remplira avec exactitude les ordres qu'il recevra pour la Poste. S'adresser à

E. RICHARD, Boîte 1710,
Bureau de Poste de la Nlle-Orléans

O. B. GRAHAM & CO.

129.....RUE GRAVIER.....129

Entre les rues Camp et St Charles

Importateurs de marchandises anglaises, étrangères et du pays—agents de "York street Flax Spinning Company ", de Belfast.

EXCELLENT assortiment d'articles de quincaillerie, marchandises générales et qui arrivent par les premiers bâtiments d'Europe, et comprend—Toile d'Irlande, toile linen, toile à tailler d'acrelle, toile à drape, toile à calicot, toile à sacs, chemises de toiles et devantis de chemises en toile, toile écrue et Bleu, gingas fil, toile dite Flanders, toile blanche et toile écrue à mouchoirs, mousseline de soie, Rayon Long, Rayon blanc, linons imprimés, de soie, de laine, et de coton, crapes et surfaces, draperie Hollandaise, pour et dit blanc, cambric, Ducks, Hollande de Silésie, mouchoirs unis, tape—lacets, gants, gants et soies, gingham, ginas, tartan, Winseys, Indiennes unies, mouchoirs Madras, soies et lacets et fil de chevre, de Brunswick, &c.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens.

BUREAU, RUE CARONDELET, No 3.

Nlle-Orléans, 1er décembre 1865.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes pour l'année expirée le 30 novembre 1865, savoir :

Primes d'incendie.....	$142,566 60	
Primes de mer.....	54,783 42	
Primes de rivières.....	29,956 43	
		$ 227,306 45
En mains, primes non-acquises.....	39,283 00	
Primes remboursées.....	1,379 80	40,661 80
		$ 186,644 65
Primes payées dans la même période, savoir :		
Payées sur les incendies.....	$ 39,219 97	
" " les rivières.....	21,146 17	
" " les mers.....	16,776 72	
Total des pertes.....	$ 86,142 86	
Réassurances.....	6,746 62	
Quinze pour cent sur les profits, remises de police et courtage	10,784 54	
Taxes et Revenus internes.....	10,979 82	
Dépenses pour cours renouvelés	20,702 70	143,356 54
Montant net des primes gardé		$ 43,288 26

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Billets de promesse.....		$ 20,000 00
Billets garantis par hypothèques.....		27,000 00
Billets garantis par actions.....		37,311 00
Billets garantis par nantissement.....		71,451 00
Actions de banques.....		10,222 70
Actions de compagnies d'assurance mutuelle		21,784 45
En caisse.....		19,000 00
Propriété immobilière.....		40,000 00
		$ 246,869 15

Le susdit tableau est une copie exacte, tirée des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.

M. CHAPPEDELAINE, secrétaire.

Etat de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans.

Assermenté et signé par devant moi, ce 5 mai 1866.

SAMUEL MEYERS,
Deuxième juge de paix.

Les directeurs ont résolu de payer, à partir du 5 février 1866, six pour cent d'intérêt sur les certificats de scrip non encore payés, et aussi pour cent sur le montant net des primes participant aux profits pour l'année expirée le 30 décembre 1865, payable à partir de lundi prochain. Et aussi pour huit dividende, à partir du deuxième lundi de février prochain.

Le Compagnie continue d'assurer contre les pertes des mers, des rivières, et ouvre les portes aux souscriptions pour l'incendie, aux taux courants de prime, aux personnes vingt-quatre heures.

DIRECTEURS :

J. H. Kinsr,	E. P. Générés,
A. Bringier,	R. W. Ogden,
C. Hero,	Jos. Bonnabel,
C. Claiborne,	J. J. Fernandez,
A. Lanaux,	A. Delcazo,
Jno. Finnerty,	J. Brousseau,
Jno. J. Adams,	C. Blanchin,
10 mai—30 cotte	S. Kelly.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle Orléans.

SIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1865.....

Sur les risques d'incendie.....	$196,126 27	
Sur les risques de mer.....	28,625 05	
Sur les risques de rivières.....	67,092 41	
		291,841 73
Total des primes.....	$ 88,264 00	
Moins : Primes non expirées le 31 décembre 1865.....	3,264 27	85,099 67
		$ 276,742 06